



Problème de chèque avec un ancien ami.

Par **menaud**, le **09/12/2010** à **00:52**

Bonjour,

J'ai prêté 2 chèques de 450 euros chacun à un ancien ami pour sa caution de studio meublé. Celui-ci m'a dit qu'il me donnerait l'argent avant de faire encaisser les chèques. Mais entre deux, un chèque a été encaissé ce qui m'a mis à découvert sur mon compte. Depuis je ne cesse d'appeler cette personne pour récupérer mon argent, il ne répond pas à mes appels et je n'ai plus de nouvelles. Quels sont mes recours pour récupérer mes chèques?

Je ne sais vraiment plus quoi faire.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **02:33**

Aucun recours : quand on remet un chèque, il a vocation à encaissement et la loi impose que le compte soit provisionné de la somme nécessaire.

Vous devez couvrir votre découvert et provisionner le compte pour le second chèque ou risquer une interdiction bancaire pour chèque sans provision

Par contre, vous pouvez tenter de récupérer la somme en commençant par une LRAR de mise en demeure de vous rembourser le prêt consenti, qu'à défaut vous saisirez la justice. En espérant que ça le fera bouger, car sans reconnaissance de dette, ça ne va pas être facile

Par **amajuris**, le **09/12/2010** à **16:43**

un chèque est un moyen de paiement et non un instrument de crédit.
dès l'instant ou vous faites un chèque votre compte doit être approvisionné de son montant.
votre ami peut dire que vous lui avez fait un cadeau (intention libérale) et qu'il n' a pas à vous rembourser.
cdt